

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR11.35PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr. 682'000.--
pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur
les réseaux électrique, eau et gaz.**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le jeudi 5 janvier 2012 à l'Hôtel de ville.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Claire-Lise Detrey, Claude-Anne Jaquier, Jacques Fivaz, remplaçant Mme Christiane Layaz, Thomas Jenni, Quentin Richard, Didier Forestier, Jérôme Wulliamoz et du soussigné désigné premier membre et confirmé comme rapporteur.

La délégation municipale était composée de Madame Gloria Capt Municipale accompagnée de Monsieur Olivier Schmid, responsable bureau technique et co-chef de service ad intérim. Nous les remercions pour les explications et les compléments d'informations apportés.

Préambule et compléments d'informations

Ce crédit d'investissement de Fr. 682'000.-- est destiné d'une part à l'achat et au remplacement de compteurs d'électricité, d'eau et de gaz et d'autre part pour réaliser de nouvelles petites extensions des réseaux électrique, eau gaz en cours d'année.

Remplacement des compteurs

A fin 2010, le nombre de compteurs installés était :

Eau :	3292, qui sont remplacés au bout de 18 ans au maximum
Gaz :	2852, qui doivent être remplacés entre 2 et 14 ans selon le type
Electricité :	17200, qui sont fabriqués par lot de 500 au minimum et doivent être contrôlés, par sondage, tous les 5 ans et si un est défectueux, toute la série du même lot doit être remplacée.

Pose de nouveaux compteurs (nouveaux consommateurs)

Eau :	38 en 2009,	37 en 2010
Gaz :	94 en 2009,	86 en 2010
Electricité :	266 en 2009,	297 en 2010

Réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz

Ce poste est plus difficile à planifier, mais il est indispensable pour pouvoir répondre, dans un court délai, à la demande d'un propriétaire, d'un promoteur lors d'une construction ou d'une modification ou à la demande d'une municipalité des villages alimentés en gaz par le SEY et qui a décidé d'équiper un nouveau quartier.

Conclusions

La commission est convaincue que ce crédit d'investissement est justifié pour assumer les obligations en vigueur pour les compteurs et il est nécessaire pour pouvoir répondre, dans un court délai, à la réalisation de petites extensions sur les réseaux électrique, eau et gaz.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis PR11.35PR tel que présenté par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 19 janvier 2012

Le rapporteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Hofmann', with a stylized, cursive script.

Daniel Hofmann